

## Près de Goderville. Harcèlement scolaire : "Nous n'avons pas l'impression d'être entendus"

Par Ghislain Annetta

5-6 minutes

---

Lou a 13 ans. Sur les photos ou les vidéos, ça ne se voit pas mais elle est "TDAH". Elle souffre d'une sorte d'autisme. Cela se traduit, entre autres, par de l'hyperactivité et des troubles de l'attention. En fin de semaine dernière, quand nous avons rencontré ses parents Yoanne et Marine, elle ne se trouvait pas dans la salle de la maison familiale de [Sausseuzemare-en-Caux](#). Elle était dans une chambre. Pas la sienne. Mais une chambre d'hôpital. Elle a été hospitalisée à la demande du médecin. *"Depuis plus d'un an, elle est brutalisée, malmenée, insultée par certains de ses camarades de classe",* témoignent-ils.

### "Elle ne mérite pas ce qui lui arrive"

La jeune fille fréquente la SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) du collège André-Gide de Goderville, un établissement loin d'être considéré comme à problème. Et pourtant, *"nous sommes aux urgences tous les quinze jours trois semaines. Nous avons un mot de son médecin traitant pour que Lou ne retourne pas en cours pendant treize jours. Et, de toute façon, il n'est pas question de la remettre en classe dans ces conditions",* plaident les parents. Lundi 11 janvier, ils ont été prévenus que leur fille s'était enfuie de l'établissement une heure avant la fin des cours. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase. *"Nous sommes allés à la gendarmerie à plusieurs reprises. Nous avons rencontré la direction du collège et de la SEGPA. Nous avons écrit au rectorat. Mais nous n'avons pas l'impression d'être entendus".* Le couple ne le cache pas : *"Notre fille peut avoir un comportement particulier. Elle n'est pas très sociable. Elle est peut-être brusque, maladroite. Mais elle n'est pas méchante. C'est lié à sa pathologie.*

*Elle essaye de s'améliorer". Père et mère s'insurgent : "Malgré ces défauts, elle ne mérite pas ce qui lui arrive".*

## **Des coups de poing et de pied**

Les plaintes déposées par l'adolescente et ses parents suintent l'insulte, la moquerie, la menace, l'humiliation, la violence aussi. Lou a reçu à plusieurs reprises des coups de poing ou de pied. Il y a aussi les SMS moqueurs ou cette vidéo qu'elle garde dans son portable où elle se fait tirer les cheveux par un camarade alors qu'elle se filme en train de danser... Parfois, la jeune fille ne dort plus et ne mange pas. Elle se scarifie. *"Si elle se fait du mal, c'est pour penser à une autre souffrance que celle qu'elle subit"*, estime sa mère. Elle a besoin d'un traitement pour être *"apaisée"*. La solution ne serait-elle pas de la changer de collège, de songer à un établissement spécialisé dans l'autisme ? *"Non, répondent Yoanne et Marine. Ses résultats scolaires sont bons. La SEGPA est adaptée à son niveau. Elle peut suivre les cours. Si on l'enlève de là, elle va se sentir dévalorisée. Elle a besoin d'attention"*. Cette attention, son professeur à l'école de Saussezemare avait su lui apporter. *"Elle a pris le temps de s'occuper d'elle et elle a progressé"*, se souviennent-ils.

*"Nous aurions souhaité que la direction du collège explique la pathologie de Lou à ses camarades. C'est un handicap qui ne se voit pas. Nous sommes pourtant persuadés que si les enfants avaient connu avant la situation de notre fille, cela aurait évité les problèmes et les moqueries, au moins avec certains"*, enchaînent les Lecuyer. Ils espèrent simplement *"que les élèves coupables soient sanctionnés, que les professeurs fassent plus attention"*. Ils ont besoin (et Lou peut-être aussi...) *"que les parents soient convoqués, que les enfants s'excusent"*. Ils souhaitent que leur fille *"puisse revenir au collège dans de bonnes conditions. Sans appréhension"*.

## **"Que cette élève puisse poursuivre sa scolarité, c'est notre devoir"**

*"Le harcèlement est un sujet qui est pris très au sérieux par l'Education nationale"*, insiste Olivier Wambecke. Le directeur académique des services de l'Education nationale (Dasen) indique

que, dans ce dossier, *"chaque fois que la famille nous a saisis, nous nous sommes tournés vers l'établissement"*. Il estime *"que le collègue n'est pas resté inactif"*. Il rappelle qu'un changement de classe a été effectué et que la direction a rencontré à plusieurs reprises la famille. Il indique surtout qu'un conseil de discipline a été réuni pour un élève et qu'une *"mesure d'exclusion temporaire de l'établissement a été décidée"*. Il précise enfin : *"A partir du moment où la gendarmerie a été saisie, nous ne pouvons plus faire d'enquête en interne. Nous attendons les conclusions des forces de l'ordre"*.

*"La situation est complexe, reconnaît Olivier Wambecke. Le collègue est mobilisé mais ce n'est pas pour autant que cela fait cesser les agissements. La lutte contre le harcèlement se construit sur un temps long"*.

Il conclut : *"La victime a toute sa place au collège. C'est le harcèlement qui doit y être banni. On doit tout faire pour que cette élève puisse poursuivre sa scolarité, c'est notre devoir. C'est un sujet de la plus haute importance. Nous devons réussir l'accompagnement de l'enfant"*.

[Réagissez à cet article](#)